



Extrait du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2023

Jeudi 30 mars 2023 à 19 heures,
le conseil municipal de la Commune de PASSY
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire
Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 24 mars 2023

Présents (22) : Raphaël CASTERA-Christèle REBET-Jean FONTAINE- Annette BORDON-
Belgin CETIN-Jean-Yves DEMELUN-Delphine CHATRIAN-Clément VALENTIN-Vanessa
TOURNIER-Jean-Pierre MORIN-André THIMJO-Rémi KLEIN-Maurice SADZOT-Anne-Marie
FONTAINE-Patrick AMADEI-Ludovic PICHON-Liliane DUVAL- Lisa GROSSET-Ludwig
BIANCHIN (arrivée à 19h47)-
Fabrice DUGERDIL- Alexandre BONNETON -Jacques SARTELET-

Absents représentés (11) :

- Alain ROGER donne pouvoir à Raphaël CASTERA
- Romain BONNET donne pouvoir à Jean-Yves DEMELUN
- Céline SICOLI donne pouvoir à Delphine CHATRIAN
- Bruno VALENTIN donne pouvoir à Clément VALENTIN
- Véronique VIZET donne pouvoir à Liliane DUVAL
- Aurélien LE NAVENAN donne pouvoir à Vanessa TOURNIER
- Taouffig DOUS donne pouvoir à Jean FONTAINE
- Renée TRACHEZ-GICQUEL donne pouvoir à Annette BORDON
- Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET
- Jocelyne BERRUEX donne pouvoir à Alexandre BONNETON
- Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET

Absents : (/)

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Jean FONTAINE ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h16, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées. Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

(09) DEL2023-059	Objet	Demande d'une aide financière au Département au titre du Conservatoire des Terres Agricoles
---------------------	-------	--

Nombre de conseillers

En exercice : 33
Présents : 21
Votants : 32

Certifié exécutoire le :

Compte-tenu de sa transmission le :

son affichage du au

Demande d'une aide financière au Département au titre du Conservatoire des Terres Agricoles

VU l'article L.2122-21 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article L. 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales disposant notamment que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens de la commune,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.1111-1, disposant que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens et des droits, à caractère mobilier ou immobilier.

VU la délibération du conseil municipal n°DEL2020-077 du 10 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour la signature des actes en la forme administrative,

CONSIDÉRANT la DEL2022-260, délibération du conseil municipal du 15 décembre 2022, validant l'acquisition des parcelles ZC n°25 appartenant à Mme COLSON Laure au prix de 30 046 € et ZC n°32 appartenant à Mme BEAL Renée au prix de 10 038 €,

CONSIDÉRANT la DEL2023-035, délibération du conseil municipal du 02 mars 2023, validant l'acquisition des parcelles ZC n°28 appartenant aux Consort CARRIER au prix de 11 582 € et ZC n°24 appartenant à l'indivision COLLUBRIER VESIN au prix de 30 787 €,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de maintenir et de préserver le foncier agricole sur la Commune de Passy,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** :

- ✓ **PROPOSE** de solliciter l'aide financière du Département au titre du Conservatoire des Terres Agricoles et autorise M. le Maire à effectuer les démarches afférentes concernant les parcelles cadastrées section ZC n°28, section ZC n°25, section ZC n°32 et section ZC n°24 ;
- ✓ **ACCEPTE** les engagements demandés par le Département au regard de l'aide accordée ;
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à conclure un bail environnemental avec un exploitant agricole.


Fait à Passy, le 30 mars 2023
Le Maire, Raphaël CASTERA



Le secrétaire de séance
Jean FONTAINE